

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Les forces de sécurité congolaises ainsi que des groupes armés congolais et étrangers ont commis des violations nombreuses et généralisées du droit de la guerre à l'encontre des civils dans l'est et le nord de la République démocratique du Congo (RD Congo).

À la fin de 2011, des membres et des partisans des partis d'opposition, des militants des droits humains et des journalistes ont été menacés, arrêtés arbitrairement et tués pendant les périodes électorales présidentielles et législatives.

Le général Bosco Ntaganda, sous le coup de mandats d'arrêt de la Cour pénale internationale (CPI) pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, a déserté l'armée en mars et a déclenché une nouvelle rébellion avec d'autres anciens membres du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP), un groupe rebelle intégré dans l'armée au début de 2009. Le nouveau groupe rebelle M23 a reçu un soutien important de la part de responsables militaires rwandais. Ses combattants se sont rendus coupables de nombreux crimes de guerre, notamment d'exécutions sommaires, de viols et de recrutement d'enfants.

Alors que le gouvernement et l'armée ont concentré leur attention sur la défaite du M23, d'autres groupes armés sont devenus plus actifs dans d'autres zones du Nord et du Sud-Kivu, s'en prenant aux civils.

Exactions lors des élections nationales

Les élections présidentielles et législatives en novembre 2011 ont été marquées par des attaques ciblées de la part des forces de sécurité de l'État contre des membres et des partisans des partis d'opposition, par l'usage de la force pour réprimer les manifestations politiques, ainsi que par les menaces ou les attaques contre les journalistes et les militants des droits humains. Le président Joseph Kabila a été déclaré vainqueur des

élections du 28 novembre 2011, que les observateurs électoraux internationaux et nationaux ont critiquées comme manquant de crédibilité et de transparence.

Les pires violences liées aux élections se sont produites dans la capitale, Kinshasa, où au moins 57 partisans ou sympathisants présumés de l'opposition ont été tués par les forces de sécurité — en grande partie par la Garde républicaine de Kabila — entre le 26 novembre et le 31 décembre.

Human Rights Watch a recueilli des informations crédibles faisant état de près de 150 autres personnes tuées pendant cette période, dont les corps auraient été jetés dans le fleuve Congo, dans des fosses communes dans les banlieues de Kinshasa, ou dans des morgues loin du centre-ville. Des dizaines de personnes accusées de s'opposer à Kabila ont été arrêtées arbitrairement par les soldats de la Garde républicaine et la police. Un grand nombre ont été placées dans des centres de détention illégaux où elles ont été maltraitées et certaines ont été tuées.

Des exactions à l'encontre de partisans de l'opposition ont également eu lieu dans d'autres régions, notamment les provinces du Nord et Sud-Kivu, du Katanga et du Kasaï. Dans certaines régions, des soldats et des miliciens soutenant Kabila ont fait usage d'intimidation et utilisé la force pour obliger les électeurs à voter pour certains candidats.

Crimes de guerre commis par les rebelles du M23

En mars, le général Ntaganda, l'ancien rebelle devenu général dans l'armée congolaise, a déserté avec plusieurs centaines d'anciens membres du groupe rebelle du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP). Les troupes de Ntaganda ont recruté de force au moins 149 personnes, dont au moins 48 enfants, dans le territoire de Masisi, province du Nord-Kivu, en avril et mai. La mutinerie a commencé peu après que le gouvernement a indiqué qu'il avait l'intention de déployer des anciens soldats du CNDP en dehors des Kivus. Une structure militaire parallèle avait été mise en place dans les Kivus avec des troupes fidèles à Ntaganda responsables d'assassinats ciblés, de viols de masse, d'enlèvements, de vols et de pillage des ressources.

Peu de temps après que la mutinerie de Ntaganda a été vaincue par l'armée congolaise en avril, d'autres anciens membres du CNDP dirigés par le colonel Sultani Makenga ont déclenché une nouvelle mutinerie dans le territoire de Rutshuru, au Nord-Kivu. Ntaganda et les troupes qui lui sont fidèles ont rejoint cette nouvelle rébellion, qui s'est fait appeler le M23 en référence à l'accord de paix du 23 mars 2009 entre le gouvernement congolais et le CNDP.

Dès le début, la rébellion du M23 a reçu un soutien important de la part de responsables militaires rwandais, notamment dans la planification et le commandement des opérations militaires et la fourniture d'armes et de munitions. Au moins 600 jeunes hommes et garçons ont été recrutés de force ou sous de faux prétextes au Rwanda pour rejoindre la rébellion. Des combattants démobilisés, des réfugiés congolais ainsi que d'autres hommes et garçons ont été recrutés par des chefs de quartier et des officiers de l'armée rwandaise. Des militaires rwandais les ont ensuite escortés à travers la frontière jusqu'en RD Congo, où ils ont été entraînés à se battre dans des camps dirigés par des officiers militaires rwandais. Plusieurs centaines de militaires rwandais ont été déployés en RD Congo pour soutenir le M23 dans ses offensives militaires, en aidant les rebelles à prendre le contrôle d'une grande partie du territoire de Rutshuru.

À la mi-novembre, les rebelles du M23 ont lancé une nouvelle offensive avec le soutien de l'armée rwandaise et se sont emparés de Goma, la capitale provinciale, et de la ville de Sake. Le 1^{er} décembre, le M23 a retiré la plupart de ses forces de Goma et de Sake, après que le gouvernement congolais a déclaré son intention de négocier avec ce groupe.

Les combattants du M23 ont commis des crimes de guerre généralisés, notamment des exécutions sommaires, des viols et le recrutement d'enfants. Au moins 33 nouvelles recrues et d'autres combattants du M23 ont été exécutés alors qu'ils tentaient de fuir. Les journalistes et les militants des droits humains qui ont rendu compte des exactions du M23 ou se sont élevés contre elles ont reçu des menaces de mort. Des combattants du M23 ont tenté de violer une militante des droits humains dans le territoire de Rutshuru et lui ont dit qu'ils l'avaient prise pour cible en raison de son travail. Quand elle a essayé de s'enfuir, ils lui ont tiré dans la jambe.

Attaques contre les civils par d'autres groupes armés

Les Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda (FDLR), un groupe rebelle en majorité hutu rwandais dont certains membres ont pris part au génocide de 1994 au Rwanda, ainsi que d'autres groupes armés congolais, ont augmenté leurs activités militaires, en profitant de la montée des tensions ethniques et du vide sécuritaire créé par la focalisation de l'armée sur le M23.

Certains des combats les plus intenses ont eu lieu entre le groupe armé congolais Raia Mutomboki (signifiant « citoyens indignés » en swahili), les FDLR et leurs alliés. Des centaines de civils ont été tués dans les territoires de Masisi, Walikale, Kalehe et Shabunda dans le Nord et Sud-Kivu, chaque partie au conflit accusant la population locale de soutenir ses ennemis.

Le M23 a cherché à s'allier avec certains des autres groupes armés, en leur fournissant un soutien périodique ou continu, notamment des armes et des munitions et, à l'occasion, en organisant des attaques coordonnées.

Exactions commises par l'Armée de résistance du Seigneur

L'Armée de résistance du Seigneur (LRA), un groupe rebelle ougandais ayant une longue histoire d'atrocités, a continué d'attaquer les civils dans le nord de la RD Congo et dans l'est de la République centrafricaine. Les militants locaux ont signalé 273 attaques de la LRA entre octobre 2011 et octobre 2012, au cours desquelles au moins 52 civils ont été tués et 741 autres enlevés. Environ la moitié des personnes enlevées ont été libérées au bout de trois jours. Les trois hauts dirigeants de la LRA faisant l'objet d'un mandat d'arrêt de la CPI — Joseph Kony, Odhok Odhiambo et Dominic Ongwen — sont toujours en fuite.

Justice et devoir de rendre des comptes

Les audiences d'appel ont commencé dans le procès des auteurs présumés de l'assassinat du militant des droits humains Floribert Chebeya et la disparition de son chauffeur Fidèle Bazana à Kinshasa en juin 2010. En juin 2011, le chef adjoint des services spéciaux de la police, le colonel Daniel Mukalay, et trois policiers fugitifs ont été condamnés à mort. Un autre accusé a été condamné à la réclusion à perpétuité. Le général

John Numbi, l'ancien chef de police qui a été impliqué dans l'assassinat, n'a pas été arrêté et n'a apparemment pas fait l'objet d'une véritable enquête.

Le 4 octobre 2011, sept travailleurs humanitaires de l'ethnie Banyamulenge ont été tués près de Fizi, dans la province du Sud-Kivu, lors d'une attaque à caractère ethnique par des combattants du groupe armé Maï Maï Yakutumba. Malgré les promesses des autorités de traduire en justice les responsables, un an plus tard, personne n'avait été arrêté en relation avec cette attaque.

Le 2 décembre 2011, les autorités judiciaires ont ouvert une enquête sur les violences électorales du 26 et du 28 novembre 2011. Un an plus tard, l'enquête a fait peu de progrès. À la fin de 2011 et au début de 2012, des autorités gouvernementales et les forces de sécurité ont tenté de dissimuler des preuves, ont refusé l'accès aux hôpitaux et aux morgues aux défenseurs des droits humains, et ont intimidé des témoins et des membres des familles des victimes.

La CPI a rendu pour la toute première fois un verdict de culpabilité et condamné, en juillet, le chef de groupe armé congolais Thomas Lubanga à 14 ans de prison pour avoir recruté et utilisé des enfants soldats dans le district d'Ituri dans l'est de la RD Congo en 2002 et 2003. La phase d'examen des éléments de preuve du procès de Mathieu Ngudjolo et de Germain Katanga, dirigeants d'un groupe armé qui s'est opposé au groupe de Lubanga en Ituri, a été achevée en mai.

Ntaganda, le co-accusé de Lubanga devant la CPI, demeure en fuite au moment de la rédaction de ce rapport. Ntaganda est sous le coup d'un mandat d'arrêt de la CPI depuis 2006 pour le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, des crimes qu'il a continué à commettre en 2012. En juillet, la cour a émis un second mandat à son encontre pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, également en lien avec ses agissements en Ituri.

En juillet, la CPI a inculpé Sylvestre Mudacumura, commandant militaire des FDLR, pour crimes de guerre ; il demeure en fuite au moment de la rédaction de ce rapport. Deux dirigeants politiques des FDLR, Ignace Murwanashyaka et Straton Musoni, ont été jugés en Allemagne sur des accusations de crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

Peu de progrès ont été réalisés concernant la proposition du gouvernement de créer un tribunal spécialisé mixte ayant compétence sur les crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis depuis 1990 et l'adoption des textes d'application du statut de la CPI. En septembre, la ministre de la Justice s'est engagée à adopter rapidement les textes d'application de la CPI. En octobre, elle a pris les premières mesures pour relancer un projet de loi sur le tribunal spécialisé mixte.

Principaux acteurs internationaux

En fin 2011, les États-Unis ont déployé 100 membres des forces spéciales dans la région touchée par la LRA en tant que conseillers militaires pour les forces armées régionales effectuant des opérations contre la LRA. En mars, l'Union africaine a annoncé une initiative de coopération régionale visant à consolider la lutte contre la LRA, notamment le déploiement d'une force d'intervention régionale constituée de 5000 membres.

En août 2012, la Commission des titres et de la Bourse (*Securities and Exchange Commission*, SEC) des États-Unis a adopté une règle prescrite par la loi intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* obligeant les entreprises à divulguer publiquement leur utilisation de minerais du conflit en provenance de la RD Congo ou des pays voisins. Le 19 octobre, la Chambre de commerce et l'Association nationale des fabricants des États-Unis ont entamé une procédure légale auprès de la Cour fédérale des États-Unis pour que cette règle soit modifiée ou annulée.

En septembre, le président américain Barack Obama a annoncé que les États-Unis suspendaient pour une deuxième année le financement militaire étranger alloué à la RD Congo en raison de la continuation par l'armée du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats. L'administration a également annoncé que les États-Unis ne formeraient pas un second bataillon de l'armée jusqu'à ce que la RD Congo ait signé un plan d'action de l'ONU pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats. Le gouvernement congolais a signé le plan le 4 octobre.

Plusieurs gouvernements étrangers et organisations intergouvernementales, notamment le Conseil de sécurité de l'ONU, ont dénoncé les exactions du M23 et demandé que les responsables soient traduits en justice. En juin, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux

droits de l'homme a identifié cinq hauts dirigeants du M23 comme « *faisant partie des pires auteurs de violations de droits humains en RDC, ou dans le monde.* »

Un groupe d'experts des Nations Unies surveillant l'embargo sur les armes et les violations des sanctions en RD Congo a présenté des preuves détaillées du soutien militaire rwandais aux rebelles du M23 dans un additif à son rapport intérimaire en juin et dans son rapport final en novembre. Son rapport final comprenait également des preuves que les forces de sécurité ougandaises soutenaient le M23.